

MODALITES des PRESTATIONS du Fardier de CUGNOT

I. PRESTATIONS ET FONCTIONNEMENTS.

Caractéristiques techniques du fardier et de sa structure portante.

	Fardier seul	Fardier et Structure portante
longueur	7,3m	9m
largeur	2,2m	2,4m
hauteur	2,2m	2,6m
poids	3,2 tonnes	7 tonnes

L'association " le fardier de Cugnot " vous propose des prestations différentes, en fonction de vos besoins et de vos manifestations :

1. Exposition simple du fardier.

- A l'intérieur, dans un local dont l'accès est large et facile. Le fardier est sorti de la structure portante. Il est nécessaire de prévoir une **protection des sols fragiles**, le fardier pesant 3,2 tonnes dont 2,3 tonnes sur la roue avant.
- A l'extérieur, dans sa structure portante qui sera débâchée, sauf en cas de pluie importante.

2. Fonctionnement en statique.

A l'extérieur, la roue avant du fardier est levée pour la faire tourner avec la vapeur. Cela permet de montrer le fonctionnement du fardier sans le déplacer. Il faut une heure de chauffe pour obtenir une pression efficace de vapeur.

3. Fonctionnement en dynamique.

- Le fardier se déplace uniquement à l'extérieur, **sur un terrain stabilisé ou goudronné ne présentant pas, ou très peu, de dénivelé.**

- Le **rayon de braquage** du fardier est de **14m**. Il est donc nécessaire de prévoir un parcours adapté, même si une marche arrière est toujours possible.
- Il faut compter **plus d'une heure de chauffe** avant d'obtenir une production de vapeur suffisante.
- Le fardier fonctionne environ 1h30. Au moins 4 heures sont nécessaires entre 2 fonctionnements.
- Des allers retours sont possibles, avec la marche arrière.

Remarques :

- Seuls deux fonctionnements sont possibles par jour : **un le matin et un l'après-midi**.
- L'association apporte le bois et l'eau adoucie nécessaires.
- Deux membres de l'association peuvent se costumer à la demande des organisateurs. Dans ce cas, il est nécessaire de **prévoir un vestiaire proche du fardier, avec 1 table, 2 chaises et 1 portant pour suspendre les costumes**.

II. SECURITE ET ASSURANCES.

- Dans le cadre des manifestations, **le demandeur doit assurer la protection des visiteurs et du fardier** ainsi que les personnes susceptibles d'être transportées.
- L'association « Le fardier de Cugnot » est assurée en responsabilité civile pour des dommages corporels et matériels.

Notre assurance : MAIF Associations Collectivités, 34 avenue André Malraux, 57000 METZ
09 78 97 98 99 N° Sociétaire : F 567/ 3936370 P

III. TRANSPORT DU FARDIER.

1. Organisation.

- Le transport **est organisé par le demandeur** et devra être **validé** par l'association « Le Fardier de Cugnot ».
- Il faut prévoir un **véhicule de transport avec grue**, capable de **soulever l'ensemble de 7 tonnes sur une portée de 10 mètres** (structure et fardier).

2. Assurance.

Le demandeur s'engage à ce que le transporteur assure le fardier et sa structure portante pour une valeur de **180 000 euros**

3. Paiement.

Le règlement du transport est toujours à la charge du demandeur. Il est réglé directement au transporteur. Il faut compter environ 1000 euros HT par jour avec chargement, déchargement et transport.

IV. ACCUEIL DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

5 à 6 personnes sont nécessaires pour assurer l'ensemble des prestations.

Le transport, l'hébergement et les repas sont à la charge du demandeur.

V. EXPOSITION - BOUTIQUE.

L'association possède une collection de photos sur cadres retraçant la construction de la réplique. Cette galerie photos peut être exposée à l'intérieur d'un bâtiment ou à l'extérieur sous un barnum de l'association « Le fardier de Cugnot »

Nous proposons à la vente des articles relatifs au fardier. La recette de cette vente est au bénéfice de l'association « Le Fardier de Cugnot ».

VI. MONTANT DE LA PRESTATION

Calculé en fonction des prestations demandées. Le document joint est à retourner au moins 3 mois avant la manifestation. Un contrat définitif sera alors établi.

VII. CONDITIONS DE PAIEMENT.

- **Le contrat établi est à renvoyer au moins 2 mois avant la prestation.**
- **Un acompte de 20% est à régler à la signature de ce contrat.**
- **Le solde du règlement sera versé dans les 15 jours suivant la prestation.**

Fait à VOID-VACON le : 24 septembre 2012

Le Président de l'association " le fardier de Cugnot " :

Serge ROBERT